



**Association francophone  
des aînés du  
Nouveau-Brunswick**

**(Pour diffusion immédiate)**

**Communiqué de presse**

### **Peu d'amélioration dans les foyers de soins pour les aînés**

**Dieppe, le 31 janvier 2023** – Depuis que le rapport « Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick », de l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick (AFANB), a été rendu public le 15 juin 2022, peu d'actions ont été entreprises de la part du gouvernement provincial pour améliorer le sort des personnes âgées qui résident dans des foyers de soins. Le premier ministre a procédé à un changement ministériel en confiant le ministère de la Santé à Bruce Fitch et en rappelant Dorothy Shephard au ministère du Développement social. Il a également remplacé le sous-ministre par Jim Mehan.

L'AFANB a rencontré le nouveau sous-ministre du Développement social, Jim Mehan, et a eu quelques rencontres avec des fonctionnaires du ministère depuis le dépôt du rapport. Le président de l'AFANB, Marcel Larocque, affirme que « l'accueil était chaleureux, mais que les actions sont frileuses. »

Les recommandations de ce rapport ne sont pas nouvelles. Les rapports « Vivre en santé et bien vieillir : Un rapport du groupe d'experts du premier ministre sur les aînés » (2012), « Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick » (2017) et « Il méritait mieux – Une fin de vie tragique d'un résident en foyer de soins » (2022) formulent sensiblement les mêmes recommandations.

« Certaines recommandations ne coûtent rien », affirme Marcel Larocque, président de l'AFANB. « Améliorer la communication avec les familles et les résidents, c'est gratuit et ça permettrait de régler plusieurs problèmes qu'on connaît dans les foyers de soins! »

Le rapport de l'AFANB recommande entre autres la révision des normes pour que les foyers de soins de longue durée et les foyers de soins spéciaux soient assujettis à la même réglementation. On propose qu'une agence indépendante soit responsable des inspections. Lorsqu'il se produit des infractions aux normes, que ce soit au niveau de la nutrition, de la propreté, de l'hygiène ou des médicaments, on demande des suivis afin de rectifier les problèmes. On recommande que les foyers de soins soient gérés par des organismes à but non lucratif pour éviter ce qu'on connaît présentement à Neguac. On voudrait aussi

que le gouvernement investisse davantage dans les services de soutien à domicile et que les normes pour ces services soient révisées pour mieux desservir les 92 % des aînés qui sont toujours à domicile.

« Depuis que nous avons déposé notre rapport, je n'ai pas de choix que de donner une note de faillite au ministère du Développement social, car il n'a pratiquement rien fait pour améliorer les services dans les foyers de soins ou les services de soutien à domicile », affirme le président de l'AFANB. « Les aînés de la province sont toujours traités avec indifférence et indignité! »

– 30 –

**Pour plus d'information :**  
**Jules Chiasson : (506) 850-6094**  
[dq@afanb.org](mailto:dq@afanb.org)